



ARRETE N° 2026 – 495
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Inauguration d'un clou urbain
« Ici Commence La Mer »
Place Hamelin

Jeudi 25 Juin 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

CONSIDERANT l'organisation par la commune de Honfleur de la cérémonie d'inauguration du clou urbain pédagogique « Ici Commence La Mer », Place Hamelin, le Jeudi 25 Juin 2026, De 9h45 à 10h45,

CONSIDERANT que cette manifestation implique l'accueil du public, et qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, Place Hamelin, Rue de l'Homme de Bois, jusqu'à la Rue Barbel et la Rue Haute,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La cérémonie d'inauguration du clou urbain pédagogique « ICI COMMENCE LA MER », se déroulera Place HAMELIN, le JEUDI 25 JUIN 2026, De 9H45 à 10H45.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Place HAMELIN, Rue de l'HOMME DE BOIS, jusqu'à la Rue Barbel et la Rue HAUTE, à la date et dans la plage horaire citée dans l'Article 1.

L'accès aux Services de Police et de Secours devra être maintenu.

ARTICLE 3 : Des déviations et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par le Centre Technique Municipal, à l'entrée de la Place Hamelin.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 4 Juin 2026

Pour le Maire, et par délégation

L'Adjointe à la Circulation et au Stationnement : Marlène FAUVEL

